

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2024

Secrétaire de séance : Alain LAURENS



**Maire : A. BUTEL**  
**1er adjoint : J. PUGET**  
**2ème adjoint : A. LAURENS**  
**3ème adjoint : JL. SERRES**  
**4ème adjoint : JM. PRAYER**

Présents: A. BUTEL, A. LAURENS, A. MANIVEL, F. PRAL, JM. PRAYER, J. PUGET, JL. SERRES, S. PATRAS, J. SARRAZIN

Excusés / pouvoirs: MJ. CAYOL (pouvoir à J. PUGET), C. LAPEYRE,

Absente: MP. ROGOU

### DANS CE NUMERO

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du 20/03/2024 : **approuvé**
- 3- Maîtrise d'ouvrage déléguée de la luge au profit de DSD,
- 4- Maîtrise d'ouvrage déléguée de téléporté de liaison au profit de DSD,
- 5- Date d'ouverture et tarifs des remontées mécaniques été 2024, et saison d'hiver 2024/2025,
- 6- Convention de mandat VTT,
- 7- Comptes de gestion 2023 des budgets communaux,
- 8- Comptes administratifs 2023 des budgets communaux,
- 9- Information sur les décisions du Maire prises au titre des délégations reçues du Conseil Municipal,
- 10- Informations du Maire,
- 11- Questions diverses.

Au cours du Conseil municipal du 29 mars dernier, différents points ont été abordés :

### 3- Maîtrise d'ouvrage déléguée de la luge au profit de DSD :

À ce jour les différentes phases d'études préalables de conception du programme, autorisations et études environnementales, dépôt du permis de construire ont été réalisées. L'autorisation de dérogation du défrichement est en attente. Le dossier de consultation des entreprises par appels d'offres va être mis en ligne très prochainement.

Pour la suite du projet, la commune souhaite se faire accompagner par une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le recours à une maîtrise d'ouvrage déléguée devra se faire sous la forme d'un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage qui devra faire l'objet d'une délibération. Mme le Maire rappelle qu'il est, pour l'heure, seulement question du principe. Il faut continuer l'étude afin de définir la solution la plus pertinente pour la suite du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de recourir, le cas échéant, à une maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre du projet de réalisation d'une piste de luge 4 saisons sur rails.

### 4- Maîtrise d'ouvrage déléguée du téléporté de liaison au profit de DSD:

Suite à l'élaboration du projet du territoire, la mise en place d'une liaison d'altitude entre les deux stations de Superdévoluy et de La Joue du Loup est indispensable.

Dans ce cadre, les élus ont acté la réalisation de cette liaison en renouvellement de remontées mécaniques existantes, en limitant de manière significative l'impact environnemental.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la commune souhaite se faire accompagner par une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le recours à une maîtrise d'ouvrage déléguée devra se faire sous la forme d'un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage qui devra faire l'objet d'une délibération.

Mme le Maire rappelle qu'il est, pour l'heure, seulement question du principe. Il faut continuer l'étude afin de définir la solution la plus pertinente pour la suite du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de recourir à une maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre du projet de réalisation d'un téléporté de liaison.

### 5- Date d'ouverture des remontées mécaniques été 2024 et saison hivernale 2024-2025 :

#### ÉTÉ 2024:

- Ouverture samedi 06 juillet et fermeture le 30 août 2024.
- Horaires: 10h00 - 16h30.
- Tarifs: augmentation des tarifs en

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2024



en caisse (inflation), mais pas d'augmentation des tarifs sur les ventes en ligne (exlu Web hors No Limit).

*Détails en annexe.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs susmentionnés,
- DIT que les remontées seront ouvertes, pour la saison estivale 2024, du 06/07/2024 au 30/08/2024 de 10h00 à 16h30.

### HIVER 2024/2025:

- Ouverture du 14/12/2024 au 21/04/2025.
- Horaires: 9h00-17h00 / à partir du 31/03/2024 : 9h00-15h00.
- Tarifs: augmentation des tarifs en

en caisse (inflation), mais pas d'augmentation des tarifs sur les ventes en ligne (exlu Web hors No Limit).

*Détails en annexe.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs susmentionnés,
- DIT que les remontées seront ouvertes, pour la saison hivernal 2024/2025, du 14/12/2024 au 21/04/2025 de 9h00 à 17h00 et 15h00 à partir du 31 mars 2025 et jusqu'à la fermeture du domaine.

### 6- Convention de mandat VTT :

Pour rappel, en mars 2021 la Commune du Dévoluy a délibéré pour déléguer la gestion de l'activité de décente à Dévoluy Ski Développement pour un durée de 3 ans.

Au 31 mai 2024 la convention de mandat susmentionnée arrivera à échéance.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une nouvelle convention pour 3 ans (soit du 01er juin 2024 au 31 mai 2027), dans les mêmes

conditions que la précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la convention,
- AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

### 7- Comptes de gestion 2023 des budgets communaux (principal et annexes) :

la commission finance s'est réunie le mardi 26 mars 2024 pour étudier le compte administratif, le compte de gestion et le budget primitif 2024.

Mme Le Maire explique que les comptes de gestion (transmis par le comptable public) et les comptes administratifs (sous la responsabilité du Maire) sont identiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE les comptes de gestion 2023.

### 8- Comptes administratifs 2023 des budgets communaux (principal et annexes) :

Mme la Maire présente les comptes administratifs.

#### Budget principal :

##### Section de fonctionnement :

- Dépenses : 6 926 787.23€
- Recettes : 10 940 217.33€
- Résultats antérieurs reportés : 3 567 608.24€
- Recette 2023 : 7 372 609.09€
- Solde : + 4 013 430.10€

##### Section d'investissement :

- Dépenses : 4 790 433.31€
- Dépenses 2023 : 2 279 112.46€
- Restes à réaliser N-1 : 307052.78€
- Résultats antérieurs reportés : 2 204 268.07€
- Recettes : 3 162 418.12€
- Recettes 2023 : 2 813 635.16€
- Restes à réaliser N-1 : 348782.96€
- Solde : - 1 628 015.19€

#### Affectation de résultat proposé :

Fonctionnement : + 4 031 430.10€.

- Besoin de financement en investissement (R 1068) : 1 628 015.19€
- Report en fonctionnement (R002): 2 385 414.91€

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal.
- DÉCIDE de procéder à, l'affectation du résultat de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

#### Budget annexe Eau Assainissement STEP :

##### Section d'exploitation :

- Dépenses : 1 281 002.51€
- Recettes : 2 291 751.77€
- Résultats antérieurs reportés : 958 522.24€
- Recette 2023 : 1 333 229.53€
- Solde : + 1 010 749.26€

##### Section d'investissement :

- Dépenses : 1 456 834.80€
- Dépenses 2023 : 1 029 204.69€
- Restes à réaliser N-1 : 73 715.91€
- Résultats antérieurs reportés : 353 914.20€
- Recettes : 1 506 487.19€
- Recettes 2023 : 1 190 757.19€
- Restes à réaliser N-1 : 315 730.00€
- Solde : + 49 652.39€

#### Affectation du résultat de fonctionnement :

- Report en recettes de fonctionnement (R002) : 710 749.26€
- Besoin de financement en investissement (R 1068) : 300 000.00€

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants :



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2024

### ANNEXES



### TARIFS ÉTÉ 2024

Samedi 6 Juillet au Vendredi 30 août 2024

Ouverture 7/7

10h00 - 16h30 Télésiège

JAS - FONTETTES - FESTOURE

Les prix ci-dessous s'entendent hors achat du support main-libre : 1 €

Les réductions tarifaires s'appliquent sur présentation d'un justificatif d'âge /scolarité en cours de validité

Dévoluy Skid Développement  
2 route du Petit Laus - Superdévoluy  
05250 - LE DÉVOLUY  
+33(0)4 72 58 82 82  
www.ledevoluy.skid  
TVA intracommunautaire :  
FR86500802327  
Siret : 500 802 327 000 22  
APE : 4933C

RANDO / PIÉTON Aller - Retour*	Adulte 18 - 69 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 -17 ans / Etudiant 18 - 24 ans	Senior 70 - 74 ans
1 Montée JAS ou FONTETTES retour compris	9,50 €	7,50 €		
1 Jour JAS ou FONTETTES retour compris	15,00 €	12,00 €		
FESTOURE HORIZON - sur réservation les jeudis de 10h30 à 12h Limité à 200 personnes (1 Montée JAS ou FONTETTES AR + FESTOURE sans descente)	15,00 €	12,00 €		
Montée Tribu JAS ou FONTETTES exclu web*** retour compris	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
Montée Tribu FESTOURE HORIZON exclu web*** Sur réservation les jeudis de 10h30 à 12h limité à 200 personnes (1 montée JAS ou FONTETTES AR + FESTOURE sans descente)	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
No limit Eté**	107,50 €	86,00 €	97,00 €	97,00 €

\*Retour accessible uniquement avec titre de transport valide du jour

VTT JAS ou FONTETTES	Adulte 18 - 69 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 -17 ans / Etudiant 18 - 24 ans	Senior 70 - 74 ans
1 Montée	10,50 €	8,00 €	9,00 €	9,00 €
3 Heures	18,50 €	13,00 €	15,00 €	15,00 €
1 Jour	24,00 €	17,50 €	20,50 €	20,50 €
1 Jour Tribu exclu web***	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €
2 Jours	42,50 €	30,50 €	37,00 €	37,00 €
2 Jours Tribu exclu web***	29,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €
6 Jours	120,00 €	86,00 €	103,00 €	103,00 €
6 Jours Tribu exclu web***	82,00 €	82,00 €	82,00 €	82,00 €
No Limit Eté**	194,50 €	138,50 €	166,50 €	166,50 €

NOS EXPÉRIENCES	Tous publics
Yoga Altitude : un cours + 1 montée piéton JAS ou Fontettes Tous les mercredis à 10h30 à Superdévoluy Tous les vendredis à 10h30 à La Joue du Loup Exclu web sur réservation limité à 15 personnes	26,50 €
Espace Pétanque 2 000 en altitude au sommet du JAS	Accessible gratuitement avec un forfait piéton - Achat de tripléte aux points de vente à 45€
Espace détente Hammac en altitude au sommet des FONTETTES	Accessible gratuitement avec un forfait piéton

Forfait offert de 0 à 4 ans et + de 75 ans (hors forfaits Festoure Horizon), titre de transport obligatoire délivré sur présentation d'un justificatif d'âge.

\*\*\* Tribu exclu web : minimum 4 forfaits payants dont au moins un forfait adulte

\*\* Photo obligatoire

Tarifs TTC (TVA incluse au taux en vigueur au 01/01/2014). Tarifs non contractuels, sous réserve de modification.

Version 20240405

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2024

### ANNEXES

**SAISON HIVER 2024/2025**  
**Du Samedi 14 Décembre 2024**  
**au Dimanche 21 Avril 2025\***

#### TARIFS PUBLICS

\* sous réserve de modification

9h à 17h jusqu'au 30 mars 2025  
 9h à 15h du 31 mars au 21 avril 2025

Les prix ci-dessous s'entendent hors achat du support main-libre et hors assurance

Support main-libre : 2 €

Assurance : 3 € par jour et par personne



**Dévoluy Ski Développement**  
 2 route du Petit Laus - Superdévoluy  
 05250 - LE DÉVOLUY  
 +33(0)4 92 58 82 82  
[www.ledevoluy.ski](http://www.ledevoluy.ski)  
 TVA intracommunautaire :  
 FR86500802327  
 Siret : 500 802 327 000 22  
 APE : 4939C

Forfait journée	Adulte 18 - 69 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Etudiant* 18 - 24 ans	Senior 70 - 74 ans	Emission CO2
Journée	43,50 €	34,00 €	38,00 €	38,00 €	165 g
Journée Tribu mini 4 forfaits payants EXCLU WEB*	37,00 €	29,50 €	33,00 €	33,00 €	165 g
3 heures	38,00 €	30,50 €	34,00 €	34,00 €	83 g
Journée Premier pas (1 à 3 jours consécutif)	29,50 €	29,50 €	29,50 €	29,50 €	165 g
<b>Journée Premier pas (débutant) : Téléskis Superdévoluy : Combillon, Croix, Tapis D-Izzy Land et télésiège du Pelourenq / Téléskis La Joue du Loup : Chaumottes, Roc, Lauzière, Tapis D-Izzy Land et Télémix Fontettes</b>					
Montée Piéton	9,50 €	9,50 €	9,50 €	9,50 €	63 g
1 aller-retour JAS ou FONTETTES					
Forfait 2 jours et plus	Adulte 18 - 69 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Etudiant* 18 - 24 ans	Senior 70 - 74 ans	Emission CO2
2 jours	84,50 €	67,00 €	75,00 €	75,00 €	330 g
Weekend de Janvier et mars hors Vacances scolaires, validité Ve-Sam-Dim ou Sam-Dim-Lun	84,50 €	67,00 €	75,00 €	75,00 €	495 g
3 jours au prix de 2 EXCLU WEB					
3 jours	124,50 €	99,50 €	111,00 €	111,00 €	495 g
4 jours	163,50 €	129,00 €	146,50 €	146,50 €	660 g
5 jours	202,00 €	159,00 €	180,50 €	180,50 €	825 g
6 jours	218,00 €	172,00 €	194,00 €	194,00 €	990 g
6 jours Tribu mini 4 forfaits payants EXCLU WEB*	196,00 €	154,50 €	175,00 €	175,00 €	990 g
7 jours	241,50 €	190,00 €	214,50 €	214,50 €	1155 g
7 jours Tribu mini 4 forfaits payants EXCLU WEB*	212,50 €	168,00 €	189,50 €	189,50 €	1155 g
Prolongation d'1 jour sur 6 jours et + déjà acheté Valable 1 jour uniquement	31,50 €	25,00 €	28,50 €	28,50 €	165 g
Jour supplémentaire, à partir du 7ème jour Pris en une seule fois au moment de l'achat initial et limité à 7 jours suppl.	23,50 €	18,50 €	20,50 €	20,50 €	165 g
Forfait NO LIMIT HIVER**	Adulte 18 - 69 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Etudiant* 18 - 24 ans	Senior 70 - 74 ans	Emission CO2
NO LIMIT Hiver	793,50 €	636,00 €	703,50 €	703,50 €	2970 g
NO LIMIT Hiver avant 30/10 EXCLU WEB	590,00 €	465,00 €	511,50 €	511,50 €	2970 g
NO LIMIT Hiver Tribu mini 4 forfaits payants EXCLU WEB*	693,00 €	556,50 €	624,00 €	624,00 €	2970 g
NO LIMIT Hiver Tribu avant le 30/10 mini 4 forfaits payants EXCLU WEB*	516,50 €	419,50 €	459,50 €	459,50 €	2970 g
"LE PASS" DEVIENS SKI TU ES! ** EXCLU WEB	Adulte 18 - 69 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Etudiant* 18 - 24 ans	Senior 70 - 74 ans	Emission CO2
Abonnement saison	32,00 €	26,00 €	30,00 €	30,00 €	
Journée en vacances scolaires toutes zones et les samedis et dimanches	38,00 €	30,50 €	34,00 €	34,00 €	165 g
Journée du Lundi au Vendredi Hors vacances scolaires	36,50 €	29,00 €	32,00 €	32,00 €	165 g
Journée avant le 21/12/24 et après le 23/03/25	27,50 €	21,50 €	24,00 €	24,00 €	165 g
Journées du 14/12/24 et du 21/04/25	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 g
7ème jour, 14ème, 21ème...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 g

Forfait offert de 0 à 4 ans et + de 75 ans, titre de transport obligatoire délivré sur présentation d'un justificatif d'âge.

\* Etudiant : de 18 ans à - de 25 ans, présentation obligatoire d'un justificatif de scolarité en cours de validité

\* Dont au moins un forfait adulte \*\* Photo obligatoire

Tarifs TTC (TVA incluse au taux en vigueur au 01/01/2014). Tarifs non contractuels, sous réserve de modification.

Version 20240405